## Avant-propos Une haine oubliée... mais significative

Au début du XX° siècle un quotidien, *La Délivrance*, se spécialise dans la lutte contre le protestantisme. Il constitue une des nombreuses manifestations d'un antiprotestantisme politico-religieux qui considère les protestants français comme des étrangers de l'intérieur, menaçant l'identité française, cherchant sournoisement à « dénationaliser » le pays... *Le Pays*, titre d'un autre quotidien antiprotestant! À l'encontre du protestantisme, fleurissent alors des expressions significatives : « accaparement », « conquête », « conspiration », « infiltration », « invasion », « péril », « trahison ». Elles peuvent se résumer en une formule : il existe, en France, un « complot protestant ».

Cette accusation se trouve reprise, plus ou moins fortement, dans de nombreux quotidiens régionaux ou nationaux. Des brochures, des conférences voire des ouvrages traitent de la « question protestante ». Des mains illustres trempent leur plume dans l'encre antiprotestante: Barrès et Maurras, ce qui n'étonnera personne, mais aussi Alphonse Daudet – dont les engagements idéologiques sont moins connus –, Émile Zola ou l'ancien communard Henri Rochefort. Des libres penseurs prêtent main forte à des catholiques. Même s'il serait faux de penser qu'elle a déferlé sur l'ensemble de la société française, cette série d'attaques apparaît suffisamment impressionnante pour qu'un intellectuel de la Belle Époque, un républicain catholique, Anatole Leroy-Beaulieu, inclue l'antiprotestantisme, à côté de l'antisémitisme et

de l'anticléricalisme, dans un ouvrage consacré aux « doctrines de haine »<sup>1</sup>.

De nombreux travaux ont été publiés sur l'antisémitisme. L'anticléricalisme est l'objet de plusieurs études. En revanche, sauf exception², l'antiprotestantisme est devenu une haine oubliée, évacuée de la mémoire française. Ce fait a frappé un historien américain (S. Hause, 1989) et nous l'avons vérifié, à plusieurs reprises, lors de la rédaction de ce livre. En indiquant son thème, nous avons suscité étonnement et même incrédulité: s'il avait existé un antiprotestantisme virulent, cela se saurait³... Cette première réaction dépassée, on nous demandait l'intérêt de faire resurgir une haine disparue.

Interrogations significatives: questionne-t-on un égyptologue sur la validité qu'il y a à étudier un dieu mort? Le projet même de l'historien consiste à faire progresser le savoir, à lutter contre l'amnésie sociale. Un sujet précis participe d'ailleurs à la connaissance de questions plus globales. On le verra, l'antiprotestantisme – en tant que tel, et en le comparant avec l'antisémitisme et l'anticléricalisme – donne un angle de vue intéressant pour étudier l'histoire de la démocratie et de la laïcité en France.

## L'antiprotestantisme, une page d'histoire de la République et de la laïcité

Campons brièvement le décor. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, Bonaparte, alors premier Consul, tire un trait sur l'échec des différents cultes révolutionnaires et cérémonies civiques para-religieuses sans rétablir pour autant le catholicisme dans sa situation d'unique religion légitime en France. La loi fondamentale du 18 germinal an X (8 avril 1802) est un ensemble constitué par le

<sup>1.</sup> A. Leroy-Beaulieu, 1902.

<sup>2.</sup> Cf. les remarques de P. Birnbaum (1993), et l'ouvrage récent de M. Sacquin (1998) sur la période 1814-1870.

<sup>3.</sup> Nous vivons dans une société où la multiplication des organes d'information crée l'illusion que tout ce qui est à connaître est connu, le seul problème serait de connaître de façon plus précise.

Concordat – convention entre le pape et le gouvernement français – et les Articles Organiques, vaste police des cultes, qui concernent le catholicisme mais aussi le protestantisme luthérien et réformé, devenus désormais des « cultes reconnus ». Bientôt le « culte israélite » va également obtenir ce statut (1808). Entretemps, le « Code civil des Français » (1804) a fixé pour le pays l'ensemble des règles du jeu juridique, sans se référer en aucune manière à la religion. En particulier, l'état civil et le mariage civil se trouvent maintenus. Recentrage par rapport à ce que la Révolution avait proposé ou imposé, ce système engendre, cependant, une logique nouvelle, tout à fait différente de l'Ancien Régime et distincte de celle d'autres pays européens. C'est un premier seuil de laïcisation (J. Baubérot, 1990, 33-48).

Le pluralisme religieux et, à partir de lui, le droit à une certaine « indifférence en matière de religion » est une construction du politique qu'acceptent mal, surtout à partir de 1815, des éléments militants d'un catholicisme majoritaire. Au contraire, le protestantisme français a tout intérêt à cette affirmation étatique du pluralisme. Il sort, en effet, d'une période de persécutions liées à la Révocation de l'Édit de Nantes (1685) et – à peine les droits de l'homme et du citoyen proclamés (1789) – de la tourmente révolutionnaire. Ultraminoritaire - 2% de la population française tout au plus -, il reconstruit certains de ses temples, souvent avec l'aide de l'État, et témoigne même - surtout de 1830 à 1850 -, d'une ardeur prosélyte. Des colporteurs propagent la Bible dans les campagnes, un livre que, normalement et ce jusqu'en 1897, un catholique ne peut lire sans autorisation de son évêque. La controverse est alors vive des deux côtés. Elle met aux prises des communautés qui n'ont ni la même taille ni la même légitimité historique et symbolique. D'autre part, surtout dans la seconde moitié du siècle, le protestantisme se divise en deux courants théologiques antagonistes: les évangéliques et les libéraux<sup>1</sup>. Pour les réformés – qui constituent pratiquement les quatre cinquièmes des protestants français au lendemain de la « perte » de l'Alsace-Lorraine -, la rupture entre ces deux tendances est pratiquement

<sup>1.</sup> Sur les évangéliques et les libéraux, cf. le glossaire.

consommée à partir de 1872 (A. Encrevé, 1985; J. Baubérot, 1985).

À cette époque, les « épreuves » traversées – guerre franco-prussienne perdue et insurrection de la Commune sévèrement réprimée – radicalisent un conflit qui, latent ou explicite, a surdéterminé pendant tout le siècle le pluralisme religieux. Ce conflit fait s'affronter, en schématisant, ceux qui veulent que le catholicisme constitue « l'âme » de la France, le cœur de son identité nationale (la basilique du Sacré-Cœur, construite au lendemain de la Commune sur la butte Montmartre, symbolise bien cette perspective) et tentent d'obtenir un régime politique qui leur soit favorable et ceux, les Républicains, qui affirment vouloir fonder la France sur les « principes de 1789 » (« notre Évangile » dira Jules Ferry) : la démocratie et la laïcité.

Il ne s'agit donc pas d'un conflit entre « croyants » et « incroyants » mais, beaucoup plus fondamentalement, de l'opposition entre deux visions de la France. L'antagonisme porte sur l'appartenance nationale : que signifie culturellement et symboliquement être citoyen français ? Cela implique-t-il d'appartenir à une nation qui est la « fille aînée de l'Église » (catholique) ? S'agit-il, au contraire, d'appartenir à une « France moderne », issue de la Révolution et porteuse de ses idéaux ?

On comprend que, si le clivage des « deux France » passe à l'intérieur du catholicisme (et oppose, en schématisant encore une fois à l'extrême, un catholicisme de militants et un catholicisme d'usagers), les minorités protestante et juive se situent, en général, du côté de la « France moderne » et de la République (même si parfois, face à l'accentuation de la laïcisation, elles font contre mauvaise fortune bon cœur). L'antiprotestantisme que nous étudions se situe dans ce contexte. Il constitue une page de l'histoire de la République et de la laïcité, des « passions françaises » qui ont accompagné leur établissement plus qu'un chapitre d'histoire du protestantisme (de la même façon qu'aborder l'histoire de l'antisémitisme au Moyen Âge en apprend plus sur la « société de chrétienté » médiévale que sur la vie des communautés juives de l'époque), même si ceci n'est pas totalement indépendant de cela.